

« Comment pouvons-nous, dès aujourd'hui, construire l'avenir que nous voulons vivre demain ? »

Par la présente le « *Nohaltegkeetsrot* » (Conseil Supérieur pour un développement durable - CSDD) se permet de présenter ses idées directrices, qu'il souhaiterait voir être reprises dans le futur programme gouvernemental. L'énumération des points-clés est suivie d'un texte explicatif.

Les points-clés du « Nohaltegkeetsrot » :

1. Perception de l'importance du principe de la durabilité et nécessité d'un changement systémique

- **1.2.** Définir clairement les lignes directrices du gouvernement en fixant comme priorité gouvernementale les objectifs de l'agenda 2030 de l'ONU et en s'appuyant sur le plan national pour un développement durable ainsi que sur les résultats du processus TIRLux.
- 1.3. Garantir la cohérence des politiques et relever le défi institutionnel afin de mieux intégrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux qui relèvent du domaine de compétence des différents ministères et institutions existantes, en assurant un processus de concertation régulier entre tous les membres du gouvernement et avec les forces vives du pays, tôt en amont de la prise de décision.
- 1.4. Communiquer interactivement bonnes pratiques, initiatives et démarches de responsabilité sociétale contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD).
- 1.5. Se servir entre autres du calcul de l'Empreinte écologique pour changer le comportement de tous les acteurs, et en plus développer des propositions et scénarios tangibles suivis d'objectifs précis, afin de rendre le modèle socio-économique du Luxembourg plus en adéquation avec les limites planétaires.
- 1.6. Mener dans tous les domaines une politique qui augmente la résilience du pays face aux risques de l'avenir et favoriser un « comportement de sobriété » du citoyen et des acteurs décisionnaires publics et privés afin de freiner la spirale de la croissance qui entraîne une consommation démesurée des ressources.
- 1.7. Soutenir la participation de la population résidente et salariale aux processus démocratiques, par la mise en place d'une plateforme d'échanges réguliers, à laquelle des représentants des générations futures (Zukunftsdësch) devraient impérativement prendre part.
- 1.8. Réformer la construction du budget de l'État pour le mettre au diapason avec les objectifs des politiques du développement durable à court et à moyen terme et permettant une gestion continue et transparente sous le contrôle du parlement.

- **1.9.** Evaluer les projets de décisions politiques pour réduire les effets secondaires et dommages collatéraux potentiels à travers une meilleure estimation des conséquences par l'institution e. a. d'un « Nohaltegkeetscheck » à rendre obligatoire.
- **1.10.** Développer et appliquer la mise en pratique des Analyses des cycles de vie (ACV) de tous les matériaux employés et de tous les services rendus afin de rendre transparents tous les processus de production, y inclus ceux de l'agriculture.
- 1.11. Développer une politique cohérente et résiliente en termes de ressources naturelles par e.a. la mise en œuvre de manière stratégique des principes de l'économie circulaire en développant les passeports de matériaux sur tous les produits utilisés sur le territoire du GDL, le développement d'« enablers » nécessaire au développement rapide d'une économique circulaire, régénératrice ; des « enablers » concernant tant le cadre légal et fiscal, que les outils et produits financiers et comptables ou encore une logistique inversée. Afin d'aider les communes ou le particulier, une agence « my ressource » est à créer sur le schéma de fonctionnement de « my energy ».
- **1.12.** Orienter l'action gouvernementale sur l'alimentation saine et durable et toute la chaîne alimentaire au lieu de se limiter à l'agriculture. Ceci impliquerait de prendre en compte les relations entre l'alimentation, l'eau, l'énergie et l'utilisation des sols.

2. Volonté des citoyens à contribuer au développement durable et nécessité d'un cadre politique y relatif

- **2.1.**Repenser le système d'assurance pension sous l'angle de la durabilité en respectant les critères de viabilité financière, d'équité, de solidarité et de transparence et en définissant clairement les critères d'investissement du fond en question.
- **2.2.** Développer des outils de « tiers investisseurs » pour les nombreuses copropriétés bloquées dans leur volonté de rénovation énergétique et de considérer des mesures similaires pour des privées et des coopératives dans le domaine de la réutilisation des eaux usées.
- 2.3. Tenir compte du message central du dernier rapport du GIEC, à savoir que limiter le réchauffement à 1,5 °C est impératif afin de limiter les risques d'impact du réchauffement climatique. Dans cette optique, mettre en œuvre une stratégie nationale qui vise à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, ce qui implique de l'investissement dans un changement structurel de l'économie, des politiques qui invitent et soutiennent des changements de mode de vie dans la société et le désinvestissement dans des industries pétrolières, du gaz et du charbon ainsi que du nucléaire.
- 2.4. Sensibiliser et responsabiliser les décideurs et les citoyens au défi que, même si nous réussissons à limiter le réchauffement climatique au seuil de 2,5°C (ou 3,0°C), d'importantes vagues de migrants climatiques risquent de frapper l'Europe et le Luxembourg dès 2025 (avec un max. en 2050), si nous n'aidons pas les pays les plus pauvres du Moyen-Orient et de l'Afrique à trouver des solutions adaptées en matière d'eau potable, de sécurité alimentaire, d'absorption de chaleur et de reforestation.
- **2.5.** Réglementer strictement l'emploi de pesticides et autres produits chimiques de synthèse dans les domaines agricoles, viticoles, maraîchers, privés et autres en visant à terme leur interdiction totale. Initier sur toute la surface agricole utile du pays des méthodes de productions durables, c'est-à-dire

- en accord avec la biologie des processus naturels sous-jacents et en respectant l'écologie des milieux.
- **2.6.** Mettre en œuvre des outils en vue d'une gestion du sol, de l'eau et de l'air qui garantisse la sauvegarde de ces ressources pour les générations futures, notamment en favorisant l'emploi des produits biodégradables dans tous les secteurs.
- 2.7. Intégrer dans l'enseignement l'apprentissage et la formation continue les enjeux de durabilité, le fonctionnement des cycles naturels de la Vie, les évolutions démographiques, sociales et technologiques ainsi que les changements de compétences requises par le marché du travail luxembourgeois en favorisant des méthodes de pensée systémique orientées vers l'avenir et en intégrant des projets interdisciplinaires de développement durable.
- **2.8.** Rendre disponible l'information quant aux possibilités d'investissement à impact positif (possibilités d'investissement existantes et accessibles, meilleures conditions et tendances actuelles du marché ...) dans l'objectif de diriger les flux des capitaux en faveur du développement durable.

3. Un développement durable affranchi du niveau de revenu

- **3.1.** Utiliser les indicateurs de bien-être, élaborés par le « *Nohaltegkeetsrot* » en collaboration avec le CES, ainsi qu'un rapport régulier sur l'évolution de la pauvreté et de la richesse pour guider la définition des politiques du gouvernement.
- **3.2.** Afin de répondre au risque de fractures sociétales, mettre en place un plan d'action visant à lutter contre la précarité économique et sociale, le chômage, l'écart numérique, le manque d'éducation, l'écart entre les cultures et les générations, et le manque d'accès aux acquis démocratiques de notre pays.

4. La valeur ajoutée du « *Nohaltegkeetsrot* » et les conditions requises à son bon fonctionnement

- **4.1.** Réformer le fonctionnement du « *Nohaltegkeetsrot* » afin de lui permettre de remplir ses missions à l'instar des conseils similaires des autres pays de l'Europe en le dotant des ressources humaines et financières suffisantes et en l'hébergeant auprès du Premier Ministre.
- **4.2.** Créer un fonds public de développement durable.

Texte explicatif:

Le Conseil supérieur pour le développement durable « *Nohaltegkeetsrot* » a adopté en séance plénière du 10 janvier 2018, les idées directrices pour une politique de développement durable qui devraient guider la politique des années à venir et être prises en compte lors de l'élaboration du programme gouvernemental.

En juillet 2018, il a fait effectuer un sondage « Mäi Liewen zu Lëtzebuerg, haut a muer » auprès d'un échantillon de résidents luxembourgeois sur leur perception des développements que connaît le

Luxembourg, sur leur qualité de vie et leur disponibilité de contribuer à un changement envers plus de de qualité de vie dans le cadre d'un développement durable. Ce document fait le lien entre les idées directrices du « Nohaltegkeetsrot » et ses réflexions sur les résultats de ce sondage.

1. Perception de l'importance du principe de la durabilité et nécessité d'un changement systémique

A la question « Dans quelle mesure le principe de la durabilité est-il important à vos yeux ? », 9 sur 10 personnes ont exprimé leur conviction quant à l'importance de ce principe. (slide 7 de la présentation en annexe)

Le « *Nohaltegkeetsrot* » tient ainsi à souligner ses idées directrices pour une politique de développement durable exposées dans sa prise de position du 10 janvier 2018:

- Définir clairement les lignes directrices du gouvernement en fixant comme priorité gouvernementale les objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU et en s'appuyant sur le plan national pour un développement durable ainsi que sur les résultats du processus TIRLux sous la responsabilité du Premier Ministre. Les objectifs que le Luxembourg se fixe, doivent se baser sur la politique de l'Union Européenne dans chaque secteur, les adapter à la politique Luxembourgeoise et le cas échéant les compléter.
- Garantir la cohérence des politiques et relever le défi institutionnel afin de mieux intégrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux qui relèvent du domaine de compétence des différents ministères et institutions existantes, en assurant un processus de concertation régulier entre tous les membres du gouvernement et avec les forces vives du pays, tôt en amont de la prise de décision. Les décideurs dans tous les domaines (gouvernement, parlement, entreprises privées, société civile) renforceraient ainsi leurs compétences en pensée systémique afin de comprendre les interactions entre les différents objectifs de l'Agenda 2030. Une politique de développement durable cohérente doit se baser sur des instruments de mise en œuvre tels que revendiqués par le « Nohaltegkeetsrot » :
- Réformer la construction du budget de l'État qui devrait être en diapason avec les objectifs des politiques à court et à moyen terme et géré d'une façon continue et transparente sous le contrôle du parlement.
- Evaluer les projets de décisions politiques pour réduire les effets secondaires et dommages collatéraux potentiels à travers une meilleure estimation des conséquences par l'institution e. a. d'un « Nohaltegkeetscheck » à rendre obligatoire.
- Développer et prévoir une mise en pratique obligatoire des Analyses des cycles de vie (ACV) de tous les matériaux employés et de tous les services rendus afin de rendre transparents tous les processus de production, y inclus ceux de l'agriculture.
- Développer une politique cohérente et résiliente en termes de ressources naturelles, mettre en œuvre de manière stratégique les principes de l'économie circulaire en développant les passeports de matériaux sur tous les produits utilisés sur le territoire du Grand-Duché du

Luxembourg, développer les « enablers » nécessaires au développement rapide d'une économique circulaire, régénératrice ; les « enablers » tant le cadre légal et fiscal que les outils et produits financiers et comptables ou encore une logistique inversée. Afin d'aider les communes ou le particulier une agence « my ressource » est à créer sur le schéma de fonctionnement de « my energy ».

Orienter l'action gouvernementale sur l'alimentation saine et durable au lieu de se limiter à l'agriculture, impliquer plus d'acteurs dans la conception de notre système alimentaire à moyen et à long terme (sur une vision 2050), et encourager le développement d'une grande diversité d'initiatives alimentaires locales. Développer des réponses aux défis de durabilité de notre système agricole et alimentaire, dont la santé, la dégradation (de l'environnement, des sols et du climat), la vulnérabilité des petites exploitations agricoles, notre empreinte alimentaire dans les Sud, le décalage entre agriculture et société, ainsi que la fragmentation de la gouvernance au sein de toute la chaîne alimentaire.

En amont de la nouvelle PAC et ses projets d'une subsidiarité accrue dans la mise en œuvre des politiques agricoles nationales respectives il y a lieu de visionner et planifier les transitions agricole et alimentaire en accord avec les potentiels biologiques de production de nos surfaces agricoles et le climat. Le « *Nohaltegkeetsrot »* propose de refaire de l'agriculture la toute première économie circulaire et d'évaluer les dommages collatéraux et les frais externes subséquents des différentes méthodes de productions en les internalisant à part entière dans leurs coûts.

2. Volonté des citoyens à contribuer au développement durable et nécessité d'un cadre politique y relatif

Interrogées sur les mesures pour lesquelles elles seraient « prêt à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ? », 57% des personnes sondées se sont déclarés d'accord de payer davantage de cotisations à la caisse de pension et de santé. Dans ce contexte, le « Nohaltegkeetsrot » rappelle sa revendication:

 Repenser le système d'assurance pension sous l'angle de la durabilité en respectant les critères de viabilité financière, d'équité, de solidarité et de transparence et en définissant clairement les critères d'investissement du fond en question.

Les résultats du sondage ont clairement montré que la disponibilité pour assurer des gestes au quotidien dans le sens d'un développement durable est grande à très grande (cf slides 8 et 9 de la présentation en annexe).

Parmi les disponibilités d'action proposées, le « *Nohaltegkeetsrot* » tient à souligner deux réactions. Près de 86% de personnes sont **prêtes à agir en tant que consommateur** et à payer plus cher pour des

aliments plus durables et plus respectueux de l'environnement. Le « *Nohaltegkeetsrot* » estime qu'il s'agit d'un message important à l'adresse des agriculteurs et du secteur agricole.

D'un autre côté, seulement 39% des personnes interrogées se déclarent disposées à « mieux isoler mon logement ou installer des panneaux voltaïques ou un capteur solaire sur ma maison ». Les raisons sont clairement en lien avec le revenu (slides 11 et 14). Considérant que l'efficience énergétique reste une thématique hautement importante au Luxembourg et considérant les objectifs que notre pays s'est donnés en la matière, le « Nohaltegkeetsrot » estime qu'il existe encore une nécessité d'action urgente, afin de permettre aux personnes à revenus plus modestes d'agir dans le domaine de l'efficience énergétique et des énergies renouvelables.

Le potentiel le plus important est dans le bâti existant. Des outils de « tiers investisseurs » sont à développer notamment pour les nombreuses copropriétés bloquées dans leur volonté de rénovation énergétique par des règles de décisions (exemple : https://www.artee.fr/tiers-financement/=

Au questionnement quant à l'évaluation du style de vie au Luxembourg, deux tiers des personnes interrogées sont d'avis que nous vivons au-dessus de nos moyens. Cette affirmation claire est partagée par toutes les catégories d'âges et par des personnes avec des conditions de vie très diverses.

Dans ce contexte, le « *Nohaltegkeetsrot* » tient à réitérer sa revendication d'une vision politique ambitieuse et d'une stratégie « One Planet » à l'horizon 2050 nous permettant de vivre dans les limites naturelles de notre planète, afin de pouvoir faire face aux défis auxquels le Luxembourg et le monde sont confrontés.

- Tenir compte du message central du dernier rapport du GIEC, à savoir que limiter le réchauffement à 1,5 °C au lieu de 2 °C, réduirait les risques d'impact du réchauffement climatique. Dans cette optique, mettre en œuvre une stratégie nationale qui vise à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, implique de l'investissement dans un changement structurel de l'économie, des politiques qui invitent et soutiennent des changements de mode de vie dans la société, et le désinvestissement dans des industries pétrolières, du gaz et du charbon ainsi que du nucléaire.
- Sensibiliser et responsabiliser les décideurs et les citoyens au défi que, même si nous réussissons à limiter le réchauffement climatique au seuil de 2,5°C (ou 3,0°C), d'importantes vagues de migrants climatiques risquent de frapper aux portes de l'Europe et du Luxembourg dès 2025 (avec un max. en 2050) si nous n'aidons pas les pays les plus pauvres du Moyen-Orient et de l'Afrique à trouver des solutions adaptées en matière d'eau potable, de sécurité alimentaire, d'absorption de chaleur et de reforestation dans leurs propres pays.
- Réglementer de manière stricte l'emploi des pesticides et autres matières chimiques de synthèse dans les domaines agricoles, viticoles, maraîchers, privés et autres en visant à terme leur interdiction totale. Initier sur toute la surface agricole utile du pays des méthodes de productions durables, c'est-à-dire en accord avec la biologie des processus naturels sous-jacents et en respectant l'écologie des milieux.

 Mettre en œuvre des outils en vue d'une gestion du sol, de l'eau et de l'air qui garantisse la sauvegarde de ces ressources pour les générations futures, notamment en favorisant l'emploi des produits biodégradables dans tous les secteurs.

Afin que le dernier tiers des personnes interrogées prenne conscience de la nécessité et de la responsabilité de chacun à agir, le « *Nohaltegkeetsrot* » tient à rappeler sa revendication issue de sa prise de position du 10 janvier 2018 :

 Intégrer dans l'enseignement l'apprentissage et la formation continue les enjeux de durabilité, le fonctionnement des cycles naturels de la Vie, les évolutions démographiques, sociales et technologiques ainsi que les changements de compétences requises par le marché du travail luxembourgeois en favorisant des méthodes de pensée systémique orientées vers l'avenir et en intégrant des projets interdisciplinaires de développement durable

La relation entre la prise de conscience et un niveau d'éducation et de formation élevé démontre également l'importance de l'éducation au développement durable.

Considérant le taux important de personnes ayant acquis la conviction de l'importance d'un développement durable et de la nécessité d'agir en tant que personne privée, le « *Nohaltegkeetsrot* » estime primordial de

Rendre disponible l'information quant aux possibilités d'investissement à impact positif
(possibilités d'investissement existantes et accessibles, meilleures conditions et tendances
actuelles du marché ...) dans l'objectif de diriger les flux des capitaux en faveur du
développement durable.

Cela d'autant plus que la place financière du Luxembourg se présente de manière renforcée comme place financière verte. Une lettre relative à ce sujet a été adressée récemment aux ministres compétents en la matière.

Suite aux résultats du sondage « Mäi Liewen zu Lëtzebuerg, haut a muer », le « Nohaltegkeetsrot » constate qu'une majorité est disposée à participer activement à la réflexion et à relever les défis du développement durable du Luxembourg. Trois quarts supplémentaires se déclarent concernés quant il faut agir en tant que personne privée. Ces deux constations combinées permettent de conclure qu'une majorité estime qu'un changement sociétal est aussi induit par les comportements individuels. Les gens sont prêts de changer et de participer, il faut encore leur donner les possibilités. Ainsi le « Nohaltegkeetsrot » rappelle les revendications suivantes :

- Soutenir la participation de la population résidente et salariale aux processus démocratiques, par notamment la mise en place d'une plateforme d'échanges réguliers, à laquelle devraient participer également des représentants des générations futures (Zukunftsdësch).

- Communiquer interactivement bonnes pratiques, initiatives et démarches de responsabilité sociétale contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD).
- Se servir entre autres du calcul de l'Empreinte écologique pour changer le comportement de tous les acteurs, et développer des propositions et scénarios tangibles suivis d'objectifs précis, afin de rendre le modèle socio-économique du Luxembourg plus en adéquation avec les limites planétaires. Bien que le calcul de « l'empreinte écologique » (ökologischer Fussabdruck) à lui seul ne puisse être considéré comme une approche scientifiquement exacte, sa comparaison avec la capacité biologique d'une région ou d'un pays démontre clairement la consommation exagérée des ressources naturelles. Cependant le développement de scénarios suivi de l'élaboration d'une vision à longs termes avec des objectifs clairs et quantifiables est la clef d'une planification efficace du développement du pays.
- Mener dans tous les domaines une politique qui augmente la résilience du pays face aux risques de l'avenir et favoriser un « comportement de sobriété » du citoyen et des acteurs décisionnaires publics et privés afin de freiner la spirale de la croissance démesurée.

3. Un développement durable affranchi du niveau de revenu

Un constat inquiétant concerne le fait que 63% des personnes à revenu de moins de 3000 Euro, déclarent avoir des difficultés à boucler les fins de mois (slide 16). Dans ce contexte se pose la question du salaire minimum. Le « *Nohaltegkeetsrot* » tient aussi à rappeler ses revendications du 10 janvier 2018 :

- Utiliser les indicateurs de bien-être, élaborés par le CSDD en collaboration avec le CES ainsi qu'un rapport régulier sur l'évolution de la pauvreté et de la richesse, pour guider la définition des politiques du gouvernement.
- Afin de répondre au risque de fractures sociétales, mettre en place un plan d'action visant à lutter contre la précarité économique et sociale, le chômage, l'écart numérique, le manque d'éducation, l'écart entre les cultures et les générations, et le manque d'accès aux acquis démocratiques de notre pays.

4. La valeur ajoutée du « *Nohaltegkeetsrot* » et les conditions requises à son bon fonctionnement

Le « *Nohaltegkeetsrot* » tient à souligner les nécessités de reformer son fonctionnement afin de lui permettre de remplir ses missions de manière adéquate en tant qu'instance

- de personnes privées indépendantes nommés par le gouvernement en raison de leur engagement dans la société et de leurs compétences ;

- qui, de par son domaine d'activité et de compétence à savoir le développement durable, aborde des questions ou thématiques de manière systémique ;
- par sa composition (entreprenariat, société civile, recherche ...) est capable d'analyser des questions ou thématiques à partir de plusieurs points de vue, hors silos.

Selon la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable, le « *Nohaltegkeestrot »* est dépendant du département de l'Environnement du ministère du développement durable et des infrastructures de par ses ressources humaines et financières.

Dans un souci d'une cohérence des politiques, et, afin d'être perçu véritablement comme conseil de développement durable conseillant le Gouvernement tant sur les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, tel que le prévoit la loi relative à la coordination nationale de développement durable, il serait indiqué de situer le Conseil auprès du Premier Ministre, à l'instar de ce qui est le cas pour le Conseil Economique et social (CES).

Tant les ressources humaines que financières actuelles à disposition du « *Nohaltegkeetsrot* » rendent l'exécution de ses missions difficile sinon impossible.

Le fonds public de développement durable dont la référence a été supprimé au niveau politique lors du conseil de gouvernement d'approbation de l'avant-projet de plan national pour un développement durable, permettrait un fonctionnement plus efficace.

Considérant que pour une gestion il faut également des ressources humaines, le « *Nohaltegkeetsrot* » nécessite une équipe composée de deux personnes avec le profil de carrière supérieure pour les travaux de recherche et de conception, et deux personnes pour les travaux administratifs.